



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour
le développement et du Fonds des
Nations Unies pour la population**

Distr. générale
20 juillet 2006

Original: français

Deuxième session ordinaire de 2006

11-15 septembre 2006, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Sénégal (2007-2011)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.	1	2
I. Analyse de la situation	2-12	2
II. Résultats de la coopération passée et enseignements à tirer	13-22	3
III. Programme proposé.	23-31	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	32-34	5
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources.		7

Introduction

1. Le processus de formulation du document de programme de pays (CPD 2007-2011) a été conduit par un groupe conjoint PNUD/Gouvernement sur la base d'un dialogue continu avec les partenaires nationaux et internationaux de façon à fonder le présent document sur : (a) les conclusions et recommandations de la revue du cadre de coopération de pays (CCP) 2002-2006 ; (b) le document révisé de stratégie pour la réduction de la pauvreté ; et (c) le nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Sénégal (UNDAF 2007-2011).

I. Analyse de la situation

2. Situé à l'ouest du continent africain, le Sénégal s'étend sur 196 722 km², limité au nord par la Mauritanie, à l'est par le Mali, et au sud par la Guinée et la Guinée-Bissau. La population était estimée en 2002 à 10 425 200 habitants avec un taux annuel de croissance de 2,5 % et un âge moyen de 21,8 ans pour les hommes et 22,6 ans pour les femmes. Cette population jeune est essentiellement rurale (58,5 %). Plus de la moitié des citoyens vivent dans l'agglomération dakaroise.

3. Le produit intérieur brut (PIB) a cru en termes réels en moyenne de 5,2 % sur la période 1995-2002. Ce taux est inférieur aux prévisions initiales et au rythme minimum de 7 % nécessaire à la réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015.

4. Avec un indicateur de développement humain relativement faible (0,458), le Sénégal occupe la 157^{me} place. L'incidence de la pauvreté est passée de 67,9 % en 1994/95 à 57,1 % en 2001/02 avec des disparités géographiques et spatiales mais également sexospécifiques importantes. Les niveaux de pauvreté sont plus élevés en zones rurales qu'en zones urbaines (57,5 % contre 43,3 %). Ceci affecte davantage les femmes qui représentent 52 % de la population.

5. Le taux brut de scolarisation est en progrès et se situe à 82,5 % en 2005, contre 62 % en 1998. L'écart entre les garçons (82,4 %) et les filles (77,3 %) est encore important. Dans le domaine de la santé, une certaine amélioration des conditions de survie de l'enfant et de la mère est constatée. Le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 145,3‰ en 1997 à 121‰ en 2005 et le taux de mortalité infantile de 70,1‰ en 1997 à 61‰ en 2005. Concernant la lutte

contre le VIH/SIDA, le Sénégal a réussi à maintenir une basse prévalence de 0,7 %. Cependant, des contraintes subsistent dans la lutte contre le paludisme avec des conditions d'hygiène et d'assainissement encore précaires. Environ 72,9 % de la population avait accès à l'eau potable en 2005 tandis que seulement 56,15 % avait accès à l'assainissement.

6. Les infrastructures physiques restent faiblement développées en dehors des télécommunications. Le secteur de l'énergie reste marqué par un déficit de la production, ce qui risque d'entraîner des conséquences négatives sur les prévisions de croissance.

7. En matière d'emploi, l'on note que la population active augmente à un rythme supérieur à celui de l'offre dans le secteur formel ou moderne. Le taux de chômage est de 9,6 %. Mais c'est le sous-emploi qui constitue le principal problème du marché de l'emploi puisqu'il représente 21,8 % de la population active soit près de 2 millions de personnes.

8. Pour relever les défis de la pauvreté et du développement, le Gouvernement a entrepris la révision de son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP II-2006/2010) autour de quatre axes stratégiques fondés sur les priorités des objectifs de Millénaire pour le développement (OMD) et la stratégie de croissance accélérée : (a) la création de richesses ; (b) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base ; (c) la protection sociale ainsi que la prévention et la gestion des risques et catastrophes ; et (d) la gouvernance et le développement décentralisé et participatif.

9. Cette stratégie de développement pour la croissance et la réduction de la pauvreté adoptée par le Gouvernement pour réduire l'incidence de la pauvreté à moins de 30 % en 2015 va reposer sur une croissance annuelle moyenne de 7 à 8% en termes réels entre 2006 et 2010. Cette création de richesses sera rendue possible en premier lieu par une hausse des investissements publics et privés, des flux d'investissements directs étrangers et des ressources additionnelles attendues de l'annulation de la dette. D'autre part, elle sera également assurée par l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et le renforcement de la contribution du secteur agricole à la croissance à travers une diversification des produits et une modernisation des exploitations agricoles.

10. Dans le cadre de la promotion du secteur privé, le Gouvernement a mis en place : (a) un conseil présidentiel des investisseurs, un plan d'action pour la mise à niveau des entreprises et une stratégie de développement du secteur privé dotée d'un programme d'investissements prioritaires ; (b) une lettre de politique sectorielle de la microfinance ; (c) le Programme national de bonne gouvernance (PNBG); et (d) le Programme national de développement local (PNDL).

11. Enfin, dans le cadre de la promotion de l'égalité des sexes, les actions de formation menées avec le concours des fonds thématiques/genre ont abouti à un atelier national de haut niveau à travers lequel le Gouvernement a pris l'engagement de favoriser un traitement équitable entre hommes et femmes en ce qui concerne l'impôt et l'ouverture des formations militaires aux femmes. Les défis porteront sur l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'égalité.

12. Pour appuyer le Gouvernement du Sénégal, le système des Nations Unies (SNU) a retenu dans son nouveau UNDAF 2007-2011 trois domaines prioritaires tirés du DSRPII et prenant en compte l'atteinte des OMD : *création de richesses, lutte contre la faim, protection sociale et développement durable ; services sociaux de base, gouvernance et promotion du partenariat pour le développement.*

II. Résultats de la coopération passée et enseignements à tirer

13. Le cadre de coopération de pays 2002-2006 a permis d'atteindre des résultats significatifs dans les domaines suivants :

A. Appui à la lutte contre la pauvreté

14. *Au niveau de l'appui au pilotage stratégique et opérationnel*, l'action du PNUD a facilité le dialogue politique en soutenant le processus de reformulation du DSRP : enquêtes de perception de la pauvreté; consultations régionales ; et séminaire national de validation du DSRP. Les études préparatoires à la mise en place de l'observatoire national de suivi de la pauvreté et des conditions de vie et du développement humain ont été menées. Le processus national d'élaboration du Rapport national sur le développement humain (RNDH) a été consolidé avec la mise en place d'un forum national. Le deuxième

rapport national sur le suivi des OMD, publié en 2003, a facilité le dialogue sur les conditions d'atteinte des OMD.

15. En ce qui concerne *le développement des capacités et des moyens d'existence durables* : le partenariat avec le Luxembourg, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a permis : (a) la mise en place d'une quinzaine de structures de financement au profit des communautés villageoises ; (b) d'asseoir la validité de la stratégie articulant la promotion de la gouvernance locale et celles des moyens d'existence durables ; (c) l'accès aux services énergétiques en zones rurales (mise en place de plateformes multifonctionnelles) ; et (d) la promotion de l'éducation préscolaire. Ces actions ont été réalisées avec le recours généralisé aux services des Volontaires des Nations Unies (VNU). Il convient de noter également que la gestion intégrée des écosystèmes et de la biodiversité d'importance mondiale a connu un nouvel élan avec la mise en place de 18 réserves naturelles communautaires (RNC). En outre, le PNUD a appuyé la réponse nationale au VIH/SIDA (renforcement des capacités des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile) et consolidé son partenariat avec le secteur privé (Industries Chimiques du Sénégal-ICS).

16. *En termes d'enseignements à tirer*, les actions conduites ont démontré que la mise en place de structures de financement au profit des communautés villageoises représente une alternative intéressante de lutte contre la pauvreté et de préservation de l'environnement. Le partage des coûts établi avec ICS constitue un bon exemple de partenariat avec le secteur privé. Toutefois, le retard enregistré dans la mise en œuvre intégrée et coordonnée de la stratégie pour la réduction de la pauvreté a limité l'atteinte des effets recherchés. À cet égard, la mise en cohérence et la coordination des interventions des partenaires revêtent un caractère prioritaire.

B. Appui à la bonne gouvernance

17. L'appui du PNUD a contribué au lancement du PNBG : renforcement des capacités des parlementaires et du personnel de l'Assemblée nationale; mise en place d'un espace numérique ; harmonisation des statuts des agents de l'administration publique ; réforme du système de rémunération dans la fonction publique ; et appui à la réforme du système judiciaire.

18. *Au niveau de la gouvernance locale*, le partenariat PNUD/FENU a soutenu l'implication des communautés rurales dans la gestion locale et dans la décentralisation par la mise au point et l'application d'instruments de pilotage du développement local participatif et l'expérimentation de l'appui budgétaire.

19. *En termes d'enseignements à tirer*, l'on peut indiquer qu'avec le lancement du PNBG, (a) un nouveau type de partenariat s'est établi pour un dialogue et un plaidoyer conséquents pour la bonne gouvernance ; et (b) le Comité national du RNDH constitue un organe clé permettant la mise en place d'un mécanisme d'évaluation de la coopération comme outil de bonne gouvernance. Par ailleurs, en ce qui concerne la gouvernance locale, des insuffisances ont été constatées dans le transfert des fonds au niveau local et l'absence de mécanismes de suivi et d'évaluation.

20. *Dans le cadre du suivi du programme*, les groupements de suivi du cadre de résultats et d'allocation des ressources offrent une opportunité de mise en synergie des différentes assistances. Cependant, les mécanismes de suivi et d'évaluation du programme n'ont pas complètement fonctionné comme prévu et l'exécution financière du programme a été ralentie avec l'introduction du système Atlas et la réduction des ressources en 2006.

A. Autres appuis

21. En partenariat avec le FEM et les Pays-Bas, l'appui du PNUD a permis la mise en œuvre d'un portefeuille de projets sur la création de capacités nationales et locales pour la gestion durable de l'environnement et le développement de services énergétiques. L'assistance du PNUD/FENU a permis au Gouvernement d'élaborer la Lettre de politique sectorielle de la microfinance adoptée en 2005. Dans le domaine de la recherche de la paix, de la sécurité et de la promotion du développement économique et social dans la région naturelle de la Casamance, notamment à travers le Programme de relance des activités économiques et sociales en Casamance (PRAESC), le Gouvernement a également bénéficié de l'appui du PNUD en partenariat avec l'Union européenne et le Canada. Avec le projet TOKTEN (transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés), des experts sénégalais expatriés ont eu des opportunités d'intervention au Sénégal et certains d'entre eux ont pu s'installer définitivement. L'on note également le lancement, en partenariat avec l'Union européenne et

la Banque mondiale, de l'initiative du Cadre intégré pour le renforcement des capacités nationales en négociations commerciales. L'appui au renforcement des capacités en matière de coordination et de suivi de l'aide publique a été renforcé à travers le projet Appui au programme, permettant ainsi au Gouvernement de s'approprier du processus d'élaboration du Rapport annuel sur la coopération et le développement (RCD). La modalité d'exécution nationale a été renforcée à travers le projet d'appui à l'exécution nationale avec, notamment : (a) l'élaboration de manuels de procédures comptables et financières ad hoc pour les programmes et projets d'exécution nationale ; (b) la conduite d'audits annuels de ces projets et programmes ; et (c) le renforcement des capacités.

B. Partenariat avec le SNU

22. Le partenariat avec les organisations des Nations Unies a enregistré des progrès importants : élaboration du Programme d'action concertée (PAC) de l'UNDAF Tamba ; actualisation du bilan commun de pays ; et élaboration du nouveau document UNDAF 2007-2011.

III. Programme proposé

Objectifs/composantes du programme de pays/principaux produits attendus

23. Sur la base des domaines de coopération retenus par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour les priorités nationales et reflétés dans le cadre des résultats et d'allocation des ressources, le programme vise à renforcer la coopération entre le PNUD et le Gouvernement en ce qui concerne : (a) la réduction de la pauvreté humaine liée à la préservation de l'environnement (promotion des moyens d'existence durables) ; et (b) le renforcement de la gouvernance. Ces deux composantes du programme sont étroitement liées aux effets respectifs 1 et 3 du PNUAD.

A. Composante n°1 du programme de pays : Réduction de la pauvreté humaine et développement durable

24. *Capacités accrues des pauvres pour améliorer leurs conditions de vie*. Spécifiquement, le programme mettra l'accent sur le renforcement des capacités pour contribuer : (a) au pilotage stratégique et opérationnel de la mise en œuvre de la stratégie pour la réduction de la pauvreté à travers le suivi participatif aux niveaux

national et décentralisé de la pauvreté, des conditions de vie et du développement humain ; et (b) au développement d'initiatives locales de lutte contre la pauvreté en promouvant le volontariat local. En coopération avec le Bureau international du Travail un accent particulier sera mis sur l'amélioration de l'emploi des jeunes à travers l'acquisition de compétences/qualifications et le développement du potentiel des micro- et petites entreprises (MPE) de même que la promotion des travaux à haute intensité de main d'œuvre dans les zones de concentration. Dans la lutte contre le VIH/SIDA on cherchera à améliorer les conditions de vie des personnes vivant avec le VIH/SIDA (PVVIH) et à renforcer les capacités des élus locaux des agents sanitaires et des populations.

25. Le programme contribuera au développement d'initiatives communautaires de développement durable en ce qui concerne la préservation de la biodiversité, la lutte contre la désertification, la promotion des moyens d'existence durables, et l'accès aux services énergétiques grâce à la mise en place de plateformes multifonctionnelles. Trois produits sont ciblés.

B. Composante n°2 du programme de pays : Renforcement de la gouvernance

26. *Capacités nationales et locales accrues pour le pilotage des cadres stratégiques de référence—DSRP, OMD, Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et Plan national d'action pour l'environnement (PNAE). L'application des principes de droits humains et d'égalité des sexes, et la gestion rationnelle et transparente des finances publiques.* Le programme mettra l'accent sur : (a) l'appui au pilotage stratégique ; (b) le renforcement des capacités permettant l'application effective des principes d'égalité entre hommes et femmes ; (c) le renforcement des capacités pour une gestion rationnelle et efficace des finances publiques et de l'aide au développement ; et (d) l'amélioration de l'efficacité du Parlement et de l'Administration publique.

27. Le programme contribuera au renforcement de la gouvernance locale et des capacités nationales, locales et communautaires pour mieux anticiper les crises et les catastrophes naturelles.

28. *Appuis transversaux.* Le programme apportera un appui au renforcement (a) de l'initiative TOKTEN ; (b) des capacités nationales de coordination et de suivi de

la coopération avec les partenaires au développement ; et (c) de l'exécution nationale.

29. *Partenariat.* Afin d'atteindre les objectifs recherchés, la mise en œuvre du programme sera basée sur le renforcement du partenariat avec les services gouvernementaux, la société civile, le SNU, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les entreprises privées de production et de services. Au niveau opérationnel, les groupements de suivi du cadre des résultats et d'allocation des ressources seront élargis aux autres partenaires dans les zones de concentration en vue d'une meilleure synergie et complémentarité des actions. Le partenariat établi avec le Luxembourg sur l'axe Matam/St-Louis/Louga sera renforcé (fonds de développement local, insertion des diplômés, infrastructures sanitaires et gouvernance locale). Un effort important de mobilisation des ressources sera déployé pour la promotion des moyens d'existence durables avec la coopération du FEM, du FENU, du Programme des Volontaires des Nations Unies (PVNU), de la Banque africaine de développement et de la Banque islamique de développement.

30. La collaboration entre le SNU, le Gouvernement et les collectivités de la région de Tambacounda a permis d'aboutir à une programmation commune du SNU. Ainsi, le PAC de l'UNDAF Tamba devra être appuyé et mis en œuvre. L'appui du SNU à la recherche de la paix, de la sécurité et de la promotion du développement économique et social dans la région naturelle de la Casamance permettra de consolider les actions humanitaires entre les partenaires au développement dans la mise en œuvre du PRAESC par l'Agence nationale pour la relance des activités économiques et sociales en Casamance.

31. Par ailleurs, l'initiative du SNU de mettre en place des « maisons des Nations Unies décentralisées » sera développée dans les zones de concentration en mettant l'accent sur la cohérence des actions et les économies de coûts.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

32. *Modalités de gestion du programme.* La gestion du programme sera axée sur les résultats. L'exécution nationale sera la norme pour l'exécution des projets et programmes avec un recours au SNU, à la société civile et au secteur privé. Pour contribuer à l'atteinte

des objectifs, la mise en œuvre du programme sera fondée sur l'approche programme. Cette approche est facilitée par l'existence des cadres de référence (DSRP, NEPAD, PNDL, PNUAD, OMD) et la mise en place d'une stratégie nationale de renforcement des capacités de suivi et évaluation. Par ailleurs, l'expérience accumulée par le Gouvernement et le PNUD, notamment en matière d'exécution nationale, servira pour la mise en place et l'opérationnalisation de la cellule d'appui aux projets du Ministère de l'économie et des finances (MEF). Le recours au volontariat (VNU) sera également renforcé.

33. *Mobilisation et allocation des ressources.* Le PNUD aura recours à ses ressources de base et à la mobilisation de financements complémentaires auprès d'autres partenaires et du secteur privé. Un accent particulier sera mis sur la table ronde sur le financement du PNBG. En raison de l'importance des fonds en faveur des pays pauvres très endettés et de l'amélioration des finances publiques, le PNUD appuiera le Gouvernement pour obtenir une allocation de ressources additionnelles pour la lutte contre la pauvreté et ceci en encourageant un partenariat plus fort SNU/Gouvernement. Par ailleurs, le recours au cofinancement avec le Gouvernement sera encouragé. En outre, le PNUD veillera à promouvoir avec les autres organisations des Nations Unies l'accès du Gouvernement aux services intégrés et aux initiatives à impact rapide en faveur des OMD.

34. *Modalités de suivi et d'évaluation du programme.* Les mécanismes nationaux de suivi et évaluation du DSRP et du PNUAD constituent le cadre de référence pour le suivi et l'évaluation des programmes financés par le PNUD et les organisations des Nations Unies conformément aux lignes directrices relatives à l'alignement et à l'harmonisation de l'aide publique au développement (APD) que le Gouvernement a adoptées en 2006. Dans ce contexte, et dans l'esprit de la réforme des Nations Unies, le suivi et évaluation du présent programme se fera en même temps que celui du PNUAD à travers : (a) une revue annuelle permettant notamment d'examiner les progrès vers l'atteinte des objectifs visés ; et (b) une évaluation externe à mi-parcours en 2009, ce qui permettra d'apprécier les résultats, les modalités de suivi et d'évaluation et de réorienter éventuellement le programme. Les mécanismes opérationnels déjà existants seront renforcés : le comité technique PNUD/MEF se réunira une fois par semestre, et les groupements de suivi du cadre des résultats et d'allocation des ressources seront élargis aux

organisations des Nations Unies et aux partenaires dans les zones de concentration.

Annexe. Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Sénégal (2007-2011)

Objectifs du Millénaire pour le développement ciblés : OMD 1,3, 6 et 7

Eléments UNDAF	Axe stratégique de coopération de l'UNDAF : Création de richesse, lutte contre la faim, protection sociale et développement durable				
	Priorités nationales : . Création de richesses ; doubler le revenu par tête d'ici à 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et bien répartie . Développement agrosylvo-pastoral et sécurité alimentaire ; lutte contre la malnutrition . Sauvegarde de l'environnement, lutte contre la désertification, maintien de la biodiversité, modes de production et de consommation durables				
Composante du programme	Effet UNDAF 1 : Les groupes vulnérables des zones de concentration du SNU bénéficient d'opportunités de revenu décent, d'une sécurité alimentaire et de moyens d'existence durables				
	Effets escomptés du programme de pays et leurs indicateurs	Produits escomptés du programme de pays	Indicateurs de produits/cibles	Partenariat	Ressources indicative x 1000 dollars
Composante du programme du pays n°1 : Réduction de la pauvreté humaine et développement durable	<p>Effet recherché n°1 : Capacités accrues des pauvres pour améliorer leurs conditions de vie Proportion des populations vivant en dessous du seuil de pauvreté. Capacités d'autofinancement des groupes vulnérables pour le développement des activités génératrices de revenus (AGR). Ligne de base Proportion de pauvres vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 57,1%. Insuffisance de structures de financement propres aux populations</p>	<p>Produit n° 1 : Observatoire national de suivi de la pauvreté et des conditions de vie et du développement humain rendu opérationnel. Produit n° 2 : Potentiel des MPE/microprojets accru d'au moins 100 unités par an. Produit n° 3 : Mécanismes alternatifs de financement établis dans les zones de concentration : Fonds de développement local, Fonds d'appui en milieu scolaire, mutuelles. Produit n°4 : Fonds d'appui aux PVVIH fonctionnel et renforcé. Ligne de base - Standardisation des bases de données et la formulation du projet de mise en place de l'observatoire. - Une centaine de MPE/microprojets. - Une quinzaine de structures de financement au profit des populations.</p>	<p>Base de données. Tableaux de bord. Rapports édités au niveau national et décentralisé. Descriptif des MPE/microprojets. Montant des fonds alloués. Procès-verbaux des comités de sélection. Documents statutaires instituant les mécanismes et/ou les fonds. Cibles Profil de pauvreté édité tous les 2 ans à partir de 2007. Base de données sur les conditions de vie et de développement humain mise en place au niveau décentralisé. Structures de financement mises en place dans les zones d'intervention en 2009. Fonds d'appui opérationnel en 2007 dans les zones d'intervention.</p>	<p>Le partenariat amorcé durant le CCP 2002-2006 en ce qui concerne la promotion des moyens d'existence durables sera renforcé notamment avec le Luxembourg, le FEM, le FENU, le PVNU, les ICS, EXIMCOR et la Banque régionale de solidarité. La mise en synergie des actions des agences du SNU sera développée suite au lancement du Programme d'action concertée de l'exercice UNDAF Tamba.</p>	<p>A) Ressources générales : Montant ciblé pour l'allocation des ressources de base (MCARB) 1.1.1 = 460 B) Autres ressources : - Partage de coûts avec le Gouvernement = 4050 - Luxembourg = 1200 - ICS = 1000 - FEM/petites subventions = 2000 - FEM/macro = 10 925 - VNU = 520 - EXIMCOR = 1200 - Programmes des Nations Unies pour les établissements humains = 130 Total A+B = 25 625</p>
	<p>Effet recherché n°2 : Création de capacités nationales et locales pour la gestion durable de l'environnement et le développement de services énergétiques favorisant l'éradication de la pauvreté - Les populations disposent et appliquent une charte locale de gestion de l'environnement. - Régénération du couvert végétal et réapparition des espèces endémiques. - Augmentation de l'espace agricole protégé. Ligne de base Absence d'un cadre réglementaire au niveau local pour la gestion durable de l'environnement. Insuffisance des services énergétiques dans les zones de concentration. Faiblesse des rendements dans les terres dégradées.</p>	<p>Produit n° 1 : Au moins 50 plateformes multifonctionnelles mises en place par an dans les zones de concentration. Produit n° 2 : Un portefeuille d'initiatives communautaires de développement durable établies et mises en œuvre (préservation de la biodiversité, lutte contre la désertification). Produit n°3 : Au moins 100 microprojets lancés par an pour la promotion des moyens d'existence durables. Ligne de base - Les populations n'ont pas tous accès à une source énergétique facilitant le développement d'AGR. - Une vingtaine de RNC. Inexistence de plans d'aménagement et de gestion dans les différents écosystèmes. - Réduction des terres arables.</p>	<p>Liste des équipements, nombre de plateformes. Documents des comités de gestion des plateformes. Nombre de RNC mises en place. Document des plans d'aménagement et de gestion des ressources naturelles. Superficie des terres récupérées/protégées. Descriptifs des MPE/microprojets. Montant des fonds alloués. Procès-verbaux des comités de sélection. Cibles 50 plateformes multifonctionnelles mises en place et rendues fonctionnelles chaque année. Charte locale de gestion de la biodiversité généralisée en 2008. Corridors biologiques de migration établis en 2008. 100 microprojets approuvés et lancés chaque année.</p>	<p>L'essentiel des actions sont mises en œuvre grâce à un fort partenariat avec notamment le FEM et le Luxembourg.</p>	

Objectifs du Millénaire pour le développement ciblés : OMD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8

Eléments UNDAF	Axe stratégique de coopération de l'UNDAF : Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement				
	Priorités nationales : Contribuer à l'efficacité et à la transparence dans la gestion économique et sociale et conforter l'État de droit dans une société démocratique (Objectif du Programme national de bonne gouvernance)				
Composante du programme	Effet UNDAF 3 : La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'égalité des sexes, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcées dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes de développement				
	Effets escomptés du programme de pays et leurs indicateurs	Produits escomptés du programme de pays	Indicateurs de produits/cibles	Partenariat	Ressources Indicatives x 1000 dollars
Composante n°2 du programme de pays renforcement de la gouvernance	<p>Effet recherché n°1: Capacités nationales et locales accrues pour le pilotage des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD, PNAE), l'application des principes de droits humains et d'égalité des sexes, et la gestion rationnelle et transparente des finances publiques.</p> <p>Stratégie pour la réduction de la pauvreté et les OMD intégrés dans les politiques économiques et sociales - Procédures de suivi et évaluation publiées. - Délais de livraison des rapports sur les conférences mondiales. - Lois et décrets sur l'égalité des sexes appliqués. - Efficacité de la dépense publique. - Réduction des délais de réponse de l'Administration</p> <p>Nombre de questions orales. Résultats des enquêtes de perception sur la corruption.</p> <p>Ligne de base : - Inexistence de mécanismes harmonisés pour le suivi et évaluation des cadres de référence. Faible prise en compte du genre, des droits humains dans les programmes. Méthodologie de budgétisation non encore adaptée au contexte national. Contrôle du Gouvernement par le Parlement limité. Corruption encore importante.</p>	<p>Produit n° 1 : DSRP II mis en œuvre conformément aux priorités des OMD et du suivi et évaluation. Produit n° 2 : Rapports nationaux OMD et RNDH publiés.</p> <p>Produit n° 3 : Cadres de résultats stratégiques des programmes/projets mis à jour selon l'approche genre. Produit n° 4 : Mécanismes de gestion de l'APD rendus fonctionnels. Produit n° 5 : Assistanat parlementaire mis en place. Produit n° 6 : Commission nationale de lutte contre la non-transparence, la corruption et la concussion opérationnelle.</p> <p>Ligne de base</p> <p>- Suivi du DSRP par la Cellule de suivi du Programme de lutte contre la pauvreté du MEF. - Premiers rapports OMD et RNDH. Faible prise en compte de l'aspect genre, droits humains dans les projets et programmes. - Élaboration du RCD transférée au Gouvernement. - Commission nationale de lutte contre la non-transparence, la corruption et la concussion non encore opérationnelle. - Étude pour la mise en place de l'assistanat parlementaire élaborée.</p>	<p>Rapport d'avancement annuel. Rapports d'évaluation. Rapport des travaux des groupes thématiques. Rapports d'activités des comités OMD. Rapport national OMD et Rapport national RNDH. Compte rendus des réunions du comité RNDH. Rapports des groupes sectoriels. Descriptifs des projets et programmes. Plans annuels de travail. Rapports d'activités/d'évaluation des outils méthodologiques. Nombre de sessions de formation. Nombre de personnes formées. RCD élaboré. Documents de politiques et programmes d'investissements publics préparés par le Gouvernement. Note de conjoncture.</p> <p>Cibles</p> <p>Rapport sur le suivi des OMD établi chaque année. RNDH publié tous les 2 ans. RCD publié chaque année. Les projets et programmes sont planifiés selon l'approche genre à partir de 2007. Commission nationale de lutte contre la corruption rendue opérationnelle en 2007.</p>	<p>Le PNUD appuie le suivi des OMD et le RNDH. Le PNUD/Fonds des Nations Unies pour l'enfance appuie les mécanismes de suivi et évaluation. Le PNUD/Banque Mondiale appuie la mise en œuvre du DSRP. Une alliance entre les partenaires aux OMD et RNDH. Le PNUD appuie le réseau informel des bailleurs de Fonds « Femme et Développement » avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Les autres partenaires appuient le Comité consultatif national. Le PNUD et l'Union européenne appuient le PNGB et la mobilisation des ressources est l'étape clé du PNGB.</p>	<p>A) Ressources générales : MCARB 1.1.1 = 6338</p> <p>B) Autres ressources : - Partage de coûts avec le Gouvernement = 5950</p> <p>- Partage des coûts tierce partie/fonds de dépôt/autres fonds = 5200 dont : - FENU = 5000 - Fonds d'affectation spéciale thématique = 200</p>
	<p>Effet recherché n°2. Renforcement des capacités institutionnelles au niveau national et des collectivités locales pour piloter le développement local et anticiper sur les crises, les catastrophes naturelles et les épidémies.</p> <p>- Nombre de catastrophes naturelles et ampleur. - Augmentation des compétences et des ressources transférées.</p> <p>Ligne de base : Les ressources humaines et financières des collectivités sont faibles. - Absence de cadre de référence pour la prévention des crises. Faiblesse des interventions concertées.</p>	<p>Produit n° 1 : Cadre institutionnel et mécanismes opérationnels de mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation mis en place.</p> <p>Produit n° 2 : Programme de lutte antimines en Casamance finalisé et mis en œuvre</p> <p>Ligne de base</p> <p>Les réformes nécessaires ne sont pas conduites. Insuffisance de ressources mobilisées pour la mise en œuvre du programme de lutte antimines.</p>	<p>Textes de lois. - Décrets. - Rapports des organes de pilotage du développement local.</p> <p>- Document de programme antimines formulé. - Montant des ressources mobilisées.</p> <p>Cibles</p> <p>Programme antimines opérationnelle en 2007. Décentralisation de l'exécution du budget consolidé d'investissements généralisée d'ici à 2010.</p>	<p>Le PNDL constitue le cadre de partenariat entre le Gouvernement et l'essentiel de ses partenaires au développement.</p> <p>Le PRAESC est en cours d'exécution avec l'appui de bailleurs multilatéraux et bilatéraux.</p>	<p>Total A+B = 15,659</p>

Remarque importante : Pour les appuis transversaux, le financement prévu s'élève à 2 000 000 de dollars sur les ressources de base.